

ASSEMBLÉE NATIONALE

PJL DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2023 - (N° 1818)

AMENDEMENT

N ° CF67

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.